

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

# JOURNAL D'HYGIENE POPULAIRE

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

VOL. I.

MONTREAL, 1ER AVRIL 1885.

22

## QUINZAINE HYGIENIQUE.

Lors de la première séance de la nouvelle Commission d'Hygiène, Mr le Président Gray a prononcé un discours très pratique sur la nécessité de rendre plus efficace le service de la santé publique. Les suggestions qu'il propose ne resteront pas lettre morte. Il n'y a pas de raison, dit-il, que le département de la santé ne soit le mieux administré de la Corporation.

\* \*

A la séance de la Commission d'Hygiène tenue vendredi, le 20 courant, Mr. l'échevin Mount fit la proposition suivante laquelle fut adoptée sur division: "Que des soumissions soient demandées requérant les services de deux médecins qui auront la charge de vacciner dans toute la ville et de donner tout autre service médical en cas d'urgence sur l'ordre du chef du Bureau de Santé et que leurs heures de bureau soient les mêmes que celles des officiers du Conseil d'hygiène."

L'urgence de cette mesure ne nous paraît pas bien démontrée, surtout en face de réformes beaucoup plus importantes et plus pressantes qu'on néglige comme à plaisir d'opérer, par exemple, le curage immédiat et la désinfection de toutes les fosses fixes, la substitution des fosses mobiles (Ash Closets) aux fosses fixes, etc. etc.

Elle a de plus le grave défaut de ne répondre qu'à demi au but que l'on se propose d'atteindre.

Comment, en vérité, deux jeunes médecins, salariés au rabais, feront-ils face à l'énorme besogne de visiter toutes les familles et d'opérer annuellement plusieurs milliers de vaccinations? C'est là une prétention puérole, pour ne rien dire de plus.

Le Conseil de Ville est-il prêt à sanctionner ce gaspillage annuel de douze cent cinquante dollars? Nous n'osons le croire.

\* \* \*

D'ailleurs, pourquoi ne pas adopter les suggestions du Médecin Officier de Santé qui veut que l'on divise la ville en six ou huit districts à la tête de chacun de quels un médecin serait proposé?

La charge du médecin de district ne serait pas une sinécure.

Il aurait à se rendre compte de la nature, la fréquence et la gravité des maladies épidémiques, à donner gratuitement des soins professionnels aux pauvres affectés de maladies contagieuses incapables de se faire traiter par un médecin de famille. Accompagné de la police sanitaire, il visiterait son quartier, se rendrait compte de la salubrité du sol et des logements. Il aurait libre accès dans les écoles publiques, y donnerait une ou deux

conférences par semaine sur des sujets pratiques d'Hygiène.

Enfin si la corporation veut *absolument* faire vacciner les citoyens de Montréal, le médecin de district serait chargé de cette tâche.

\* \* \*

La rougeole, fièvre éruptive, bénigne de sa nature, a enlevé à Montréal plusieurs centaines d'enfants. Nous nous demandons, à ce sujet, si nos mères de famille comprendront enfin qu'il leur faut, de toute nécessité, revenir au bon sens hygiénique, qui veut que nous respirions un air pur et que notre alimentation soit saine. Une négligence coupable est la cause des nombreux décès que nous déplorons.

\* \* \*

La peur du choléra est le commencement de notre sagesse. A une réunion spéciale des membres de la société médicale de Montréal et de la société d'Hygiène de la Province de Québec, il a été proposé et résolu de demander aux gouvernements fédéral et local de vouloir bien prendre quelques moyens pour prévenir l'introduction du choléra dans notre pays. Voilà qui est bien, mais il ne faut pas trop attendre des gouvernements à ce sujet, chaque village, ville, municipalité doit des maintenant se mettre en état de faire face au terrible fléau, en s'entourant d'une stricte propreté et en contractant des habitudes régulières de vie.

\* \* \*

M. St-George inspecteur de la cité condamne l'existence des fosses fixes et recommande qu'elles soient remplacées par des water-closets bien ventilés. Cette opinion d'un homme distingué confirme pleinement les prétentions du journal d'Hygiène Populaire. Quand Montréal connaîtra la valeur des plans que nous

suggérons, il s'étonnera de ne les avoir pas mis plus tôt en pratique.

\* \* \*

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que Monsieur A. Hamon publiciste français, leur donnera une correspondance régulière sur le mouvement hygiénique en France, et en Europe *généralement*. Voilà une acquisition précieuse pour notre journal.

Dr. BEAUSOLEIL.

Par Mots et par Vœux.

Un mouvement hygiénique très accentué se fait, présentement, dans notre ville de Montréal. Nos confrères Anglais, par une uniformité d'aspirations, travaillent de concert avec nous à prémunir le pays contre la terrible invasion du choléra dont nous sommes fortement menacés.

C'est en tenant compte des données acquises dans la science hygiénique et en unissant tous nos efforts que nous arriverons plus sûrement au triomphe de la prophylaxie des maladies contagieuses.

A l'exemple des Parisiens, que l'idéal, dans l'avenir, d'anéantir les ennemis de la santé publique, sur le lieu même de leur naissance, soit de leur enlever les chances d'alimentation, en faisant intervenir les mesures sanitaires.

Ainsi, en ce moment solennel, où le choléra menace nos frontières, où la diphtérie et les fièvres typhoïdes déciment sans cesse dans nos rangs, c'est le temps de proclamer bien haut que la première mission du médecin est de prévenir le mal et que celle de tous les hommes bien pensants est de s'enrôler sous l'étendard des militants de l'hygiène moderne.

Que tous comprennent et reconnaissent l'importance d'une éducation sanitaire si nous voulons arrêter le cours des maladies

qui font la plus grande part de notre deuil national. Il est donc nécessaire de favoriser et d'encourager la vulgarisation des moyens que l'hygiène met à notre disposition pour conserver la santé.

\* \* \*

Nous attirons aujourd'hui l'attention des médecins, des chimistes, des ingénieurs, des architectes, des hommes de lettres, des gouvernements, des municipalités, des collèges, des universités et autres maisons d'éducation enfin de tous ceux qui se préoccupent quelque peu de la vie, sur un congrès Provincial d'hygiène qui se réunira vers le 20 Mai prochain, à Montréal.

Le but de Congrès n'est pas celui des congrès tenus en Europe pour l'avancement des sciences, mais bien pour aider à répandre partout l'hygiène, pour proclamer une bien grande vérité: Que le bonheur d'un peuple comme celui des individus dépend de la pratique de l'hygiène.

Nous ne sommes pas prêts, aujourd'hui, à faire connaître le règlement du Congrès, chose que nous ferons après que son organisation et les travaux nous seront connus, c'est à-dire le 15 Avril prochain.

\* \* \*

" Un correspondant du " British Medical Journal " porte à 150,000 le nombre de morts causés chaque année par l'emploi des remèdes patentés. "

Voilà de quoi faire réfléchir le public en général qui prête toujours l'oreille à ces exploitateurs de la santé publique (les charlatans). Nous reviendrons sur ce sujet.

\* \* \*

Le 18 de Mars dernier, à une assemblée des Sociétés Médicales et d'Hygiène de Montréal et il a été résolu de demander l'adoption et la mise en force de l'acte médical Britannique concernant l'inspection des navires et les quarantaines. A cet effet

une députation a été formée qui devra se rendre, sous peu, à Ottawa auprès des ministres.

\* \* \*

" Extrait du Journal d'Hygiène du Dr. Pietra Santa de Paris.

" La multiplication des Sociétés d'hygiène, avec des organes officiels rendant compte de leurs travaux, nous procure tous jours une satisfaction que nous ne saurions dissimuler.

" Ces sentiments de sympathie, et d'uniformité d'aspirations, sont encore plus accentués quand nous voyons à leur tête des confrères qui, les premiers, nous ont encouragés dans la voie de vulgarisation scientifique inaugurée par notre Journal en 1875.

" Salut amical au *Journal d'hygiène populaire*, organe officiel de la Société d'hygiène de la province de Québec (Canada). Rédacteurs: Dr J. I. Desroches et Dr. J. M. Beausoleil.

" Salut amical au *Mouvement hygiénique* de Bruxelles, avec son vaillant Comité de rédaction (MM. Barella, Belval, De fontaine de Vacleroyer, Mceller.

" Faire des vœux pour leur prospérité et pour leur rapide propagation, c'est du même coup travailler au triomphe des idées de progrès qui s'infiltrèrent dans les classes libérales des diverses contrées des deux mondes, et qui ont pour objectif suprême le *salus populi*.

" Les deux mille lecteurs qui reçoivent hebdomadairement le *Journal d'Hygiène* se persuadent peut-être qu'il existe à Paris une *Société française d'hygiène* qui a été fondée en 1877, qui, la première, s'est constituée en association de travail, qui compte, à cette heure, plus de onze cent membres, et dont les publications populaires sur l'enfance ont eu l'honneur d'être traduites dans toutes les langues de l'Europe !

« Et bien l<sup>a</sup> de par la parole autorisée de M. Proust, ce n'est là qu'une légende, qu'une vaine illusion.

« En quittant le fauteuil de la présidence de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle, le jeune Inspecteur général des services sanitaires de France s'est écrié :

« Nous sommes devenus le centre autour duquel est venue se grouper une série de Sociétés provinciales et étrangères de même genre.

« En France, la direction rigoureusement scientifique donnée actuellement à l'hygiène est sans contredit, pour une grande part, l'œuvre de notre Société. Ce qui constitue en effet son originalité propre, c'est qu'elle a nettement indiqué dans quel sens l'étude, et l'application de l'hygiène, doivent être aujourd'hui engagées.

« Dans les Congrès internationaux de Paris, de Turin, de Genève, de la Haye, c'est elle qui a présenté et représenté l'hygiène française. »

« Quelle modestie, Messieurs de l'hygiène officielle !  
Heureusement le soleil, luit pour tout le monde !

\* \* \*

Nous répondons avec bonheur à ce « salut amical » que vous devez, *Amis Confrères*, considérer, comme signe de ralliement autour du drapeau de la Société Française qui compte avec le Journal d'Hygiène et qui a pour objectif le « salut populi » dans la vulgarisation de la science hygiénique.

DR J. I. D.

#### HYGIÈNE DES PERSONNES SÉDENTAIRES.

Avant d'entrer en matière, il est bon de remarquer que ceux dont l'esprit est livré aux travaux intellectuels et qui vivent sédentaires deviennent plus sensibles que les autres à l'influence des nerfs.

Habitation.—La chambre à coucher

sera au midi, elle sera alors sèche et chaude et plus saine. L'humidité est un dissolvant, un affaiblissant pour les personnes nerveuses surtout. Qui n'a pas remarqué que toute la machino humaine se distend et se trouve mal à l'aise les jours de dégel et de brouillards ? Donc ne pas arroser dans une maison quand on doit y rester en même temps.

Régime.—Régime simple et substantiel. Viandes bouillies, roties, etc.

Boissons.—Le vin (comme les autres boissons fermentées) agit sur le système nerveux en général. Il grise, il porte à la tête, il endort le cerveau et si bien que toutes les autres fonctions se trouvent entraînées. Les jambes fléchissent, l'estomac rend ce qu'il a pris, etc. etc. Donc abstention complète de vin, cidre, bière pour les personnes nerveuses.

Température des aliments et boissons.—Les personnes impressionnables, nerveuses doivent tendre à réparer les forces de leur système nerveux. Or les aliments chauds et la chaleur extérieure généralement irritent le système nerveux. Les aliments et les liquides froids digéreront plus facilement chez les personnes irritables. Donc la viande, le chocolat, et le bouillon seront pris froids.

Repas.—Régularité, mâcher bien et lentement.

Bains anti-nerveux.—Pour les personnes nerveuses, Récamier conseillait des bains courts et doux avec ablutions de la tête et du visage.

L'eau devra être de l'eau dégoûdée, le bain devra durer douze à quinze minutes il faut pendant ce temps s'arroser la tête et le visage à grande eau avec un bol. Il est mauvais de se laisser tomber de l'eau froide à une grande hauteur sur la tête, à cause de la réaction. C'est avant le dernier repas qu'il faut de préférence, prendre les bains anti-nerveux.

**Exercice.**—L'exercice doit se prendre immédiatement avant les repas. Il faut éviter, aussitôt après avoir mangé, toute fatigue intellectuelle et physique.

L'exercice corporel est expansif, l'exercice intellectuel est concentrateur. Trop d'exercice physique affaiblit. La vie sédentaire amène un état de torpeur des intestins. Alors on peut vaincre la constipation par les légumes, les pommes cuites.

*Extrait de la « Santé Universelle. »*

A. G. A. RICARD, M. D.

#### LE MIASME FÉCAL.

La science moderne n'a encore pu se saisir de la définition du miasme fécal. Cependant, il n'y pas à en douter, les faits affirment son existence. C'est un ennemi mystérieux, microbe intangible que nous devons fuir si nous voulons échapper à ses terribles atteintes. Des maîtres éminents dans la science, dont je me fais aujourd'hui l'écho de leurs opinions, nous enseignent que la fièvre typhoïde est éminemment transmissible par l'air et par l'eau souillées des miasmes provenant de matières fécales. Les autres maladies contagieuses, entre autres le choléra ont un mode de propagation analogue.

Acceptons ce que l'évidence accumulée des faits nous démontre au sujet du transfert des maladies contagieuses par le miasme fécal, et en même temps demandons à l'hygiène les moyens de le détruire. Ainsi usons fréquemment de fortes solutions de sulfate de fer ou de sulfate de cuivre ou encore de la chaux phéniquée que nous verserons toutes les semaines dans nos water-closets, dans nos fosses d'aisances. Ce qu'il faut, ce n'est pas seulement masquer l'odeur, c'est détruire les germes dangereux tenus en suspension dans les déjections. Le sulfate de fer pulvérisé paraît l'agent antiseptique le plus assuré.

Dans tous les cas et particulièrement en temps d'épidémies l'on doit avoir soin de faire enlever le plus rapidement possible les matières excrétées.

Que ceux qui craignent le choléra, la fièvre typhoïde, la diphthérie, le croup, etc., mettent en pratique avec beaucoup de soin et confiance les règles d'hygiène qu'ils trouveront dans ce Journal; l'hygiène est la sauvegarde de la santé.

DR J. L. DESROCHER.

#### HYGIÈNE DES POITRINAIRES.

##### APPAREIL RESPIRATOIRE.

A notre entrée dans le monde, nous commençons par inspirer l'air qui nous entoure et qui sert à l'entretien de notre existence. Au terme de notre vie nous expirons, c'est à-dire nous chassons l'air hors de nos poumons. Ainsi la vie commence par l'inspiration et finit par l'expiration. L'inspiration et l'expiration forment la respiration. Depuis la première inspiration jusqu'à ce que nous ayons rendu le dernier souffle, l'appareil respiratoire ne cesse d'accomplir ses fonctions et de présider à l'entretien de la vie. On peut donc dire que la respiration d'un air pur par son heureuse influence conserve au corps sa force et son harmonie, qui sont l'apanage de la santé.

On a que trop souvent l'occasion d'observer les effets désastreux d'un air impur surtout dans les classes ouvrières que la civilisation moderne condamne à l'usine, berceau de l'étiollement et de la misère physiologique. Il est donc important pour chacun de nous de bien connaître l'appareil de la respiration, son mécanisme et d'avoir des données générales sur les maladies qui l'affecte. Les narines, le gosier, le larynx, la trachée et les poumons constituent l'appareil respiratoire.—La poi-

trine elle-même n'est pas seulement destinée à protéger les organes qu'elle renferme contre les influences extérieures, mais encore elle joue un rôle actif dans l'accomplissement de la respiration.

Nous pouvons donc ajouter ici que le corset est un vêtement qui nuit à l'acte de la respiration en entravant les mouvements de la poitrine.

Les narines plutôt que la bouche servent de voie normale à l'introduction de l'air dans le poumon. Il y a inconvénient à respirer par la bouche parce que l'air arrive trop directement aux poumons sans avoir eu le temps de se réchauffer et de se dépouiller de ses impuretés dont il est presque toujours chargé. Les fosses nasales très-riches de la circulation sanguine, et pourvues de nombreux replis membraneux, échauffent l'air qui s'y tamise en quelque sorte, avant de pénétrer plus loin. En plus, les facultés olfactives du nez, l'odorat, servent de sentinelle vigilante pour avertir l'économie des aliments nuisibles que l'air peut contenir.

Au delà des narines, le conduit de l'air se continue par la gorge (arrière bouche ou isthme du gosier). L'arrière bouche sert en quelque sorte de vestibule au passage de l'air et des aliments. L'agencement de ce vestibule est fait de manière à remplir le double rôle dont il a la fonction.

Au fond de la bouche on aperçoit deux échancrures présentant l'apparence d'une espèce de rideau découpé avec une pointe en haut et au milieu appelée la luette. A droite et à gauche, ce rideau est formé par deux replis membraneux se confondant avec les parois de la bouche et porte le nom de voile du palais. Les replis membraneux qui composent le voile du palais sont appelés piliers du palais, et par rapport à leur situation, pilier antérieur et pilier postérieur. Le rôle du voile du palais est de fermer l'ouverture des narines lorsque

nous avalons. A droite et à gauche, entre les piliers, est logée une glande en forme d'amande que l'on nomme amygdale. Cette glande sécrète un liquide qui lubrifie la gorge et facilite le glissement des aliments.

En arrière du voile du palais, dans le fond de la gorge, on voit une surface concave pourvue de nombreuses glandes qui lui donne un aspect rugueux. C'est la paroi du pharynx, commencement du canal alimentaire qui se rend à l'estomac et qu'on appelle œsophage. Ces glandes qui tapissent le pharynx sécrètent aussi un liquide lubrifiant pour aider les aliments au passage.

En arrière de la langue dans la profondeur de la gorge on rencontre les ouvertures de deux conduits distincts accolés l'un à l'autre, et placées l'une antérieurement et l'autre postérieurement. Le conduit antérieur qui est le larynx, livre passage à l'air de la respiration; le conduit postérieur qu'on appelle œsophage sert de conduit aux aliments qui se rendent dans l'estomac. L'ouverture de l'œsophage est toujours libre, celle du larynx est pourvue d'une soupape appelée épiglotte, qui est ouverte pour la respiration et fermée durant la déglutition. Le larynx, au-dessous de l'épiglotte (soupape) s'élargit puis se rétrécit de nouveau pour former une fente dirigée d'avant en arrière que l'on désigne sous le nom de glotte. Cette glotte ou fente est limitée par des replis membraneux qu'on appelle cordes vocales.

Encore plus profondément au dessous de la glotte le larynx prend une forme arrondi et fait une saillie connue sous le nom de pomme d'Adam, plus prononcée chez l'homme que chez la femme.

Le larynx est formé par la réunion de cartilages liés entre eux par des membranes (fibreuse) le tout agencé de façon à s'étendre et à se raccourcir, conditions indis-

pensables à la respiration et à la phonation. On voit que sa puissance peut s'affaiblir et s'éteindre complètement sous l'influence de certaines altérations morbides, c'est ce que nous étudierons plus tard.

La continuation du larynx porte le nom de trachée. Comme son congénère la trachée est susceptible de s'allonger et de se raccourcir par le fait de l'élasticité de la membrane.

La portion supérieure de la trachée est située à la fossette du cou, au point où s'articulent les deux clavicules. La lumière de ce conduit est toujours ouvert, ce qui fait que c'est sur ce point que l'on pratique l'opération de la trachéotomie quand un obstacle quelconque empêche le passage de l'air par le larynx.

La trachée une fois descendue à la partie moyenne du sternum, milieu de la poitrine, se divise en deux branches latérales. A environ un pouce de distance, la bronche droite se subdivise en trois branches qui pénètrent chacun des trois lobes du poumon droit, celle de gauche se subdivise en deux branches par ce que le poumon gauche ne compte que deux lobes.

La structure des bronches est analogue à celle de la trachée, en anneaux cartilagineux. Leur diamètre diminue en raison des subdivisions qui s'opèrent au fur et à mesure qu'elles pénètrent plus profondément dans le poumon. Les dernières ramifications atteignent à peine la grosseur d'un cheveu et portent le nom de capillaires. Là il n'existe plus d'anneaux cartilagineux, ces conduits sont purement membraneux munis de fibres musculaires. L'absence de ces anneaux dans ces petites branches fait qu'elles peuvent se fermer complètement et devenir la cause de ces nombreuses affections connues sous le nom d'asthme.

Ces dernières ramifications des bronches se terminent en cul de sac, par des es-

pèces d'ampoules qu'on nomme alvéoles, lesquelles alvéoles se subdivisent en cavités secondaires appelées vésicules pulmonaires, dernière expression de l'appareil respiratoire.

Toutes ces ampoules pulmonaires, sont groupées comme les grains d'une grappe de raisin et formant ainsi dans les poumons des portions distinctes que l'on désigne sous le nom de lobules pulmonaires, comme les grappes d'une même branche ainsi groupés, constituent les lobes des poumons, au nombre de trois pour le droit et de deux pour le gauche. La réunion de tous ces éléments, grosses bronches, petites bronches, bronches capillaires, les alvéoles et les vésicules pulmonaires expriment précisément le poumon. A l'œil nu le poumon à l'aspect d'un tissu spongieux, à texture lâche et crépitant sous la pression du doigt. La membrane qui enveloppe les poumons et qui tapissent également l'intérieur des parois du thorax sécrète une sérosité qui lubrifie les surfaces afin de rendre inoffensifs les frottements occasionnés par la respiration.

Les bronches dans leur intérieur sont tapissées d'une espèce de cils lesquels serrés en brosse les uns contre les autres sont doués d'un mouvement incessant de va et vient, destinées à faire remonter le long des bronches et de la trachée les matériaux qui s'y amassent et qu'on doit expectorer. On appelle ces villosités, cils vibratils. Les bronches sont aussi tapissées de glandes qui sécrètent un liquide facilitant les glissements de leur paroi.

Chacune de ces bronches en pénétrant dans les poumons et se divisant est accompagnée par deux artères et un nerf. Ces artères vont former autour des vésicules pulmonaires un lacis très-serré. C'est là que le sang venu au cœur et l'air que nous inspirons viennent presque en contact immédiat et où s'opèrent les phénomènes de



la sanguinification. Deux livres de sang ( $\frac{1}{3}$  de quantité totale de ce liquide) subissent à la fois l'influence d'oxygène de l'air. Il résulte de cette donnée qu'il passe dans la circulation pulmonaire, en vingt-quatre heures, 20.000 livres de sang.

L'inspiration et l'expiration forment une respiration. Entre ces deux mouvements il y a un moment de repos, ainsi qu'entre chaque respiration. Nous respirons au moins quinze fois à la minute, le cœur bat en moyenne 60 fois par minute. Ainsi ceux d'entre nous qui ont atteint l'âge de 60 ans, le nombre de leurs respirations s'élève à 500 millions de fois, celui de leurs battements de cœur à deux milliards de fois.

Voilà lecteur le merveilleux mécanisme de l'homme qui nous invite à nous incliner avec respect devant l'Auteur d'un tel prodige.

Enfin pour résumer et faire mieux comprendre l'appareil respiratoire, nous le comparerons à un arbre renversé : les racines représentent la bouche et les narines; la base du tronc l'arrière bouche; le tronc lui-même le larynx et la trachée; la bifurcation du tronc, la division de la trachée en deux bronches; la bifurcation droite de l'arbre donnant trois grosses branches représentent les trois bronches constituant les trois lobes du poumon droit; la bifurcation gauche se divisant en deux rameaux principaux, figure des deux grosses bronches qui forment les deux lobes du poumon gauche; chacune des branches qui partent de ces branches principales avec leurs petits rameaux représente les ramifications bronchiques constituant les lobules pulmonaires, lesquels lobules groupés forment les lobes; les bourgeons de l'arbre sont la figure des alvéoles pulmonaires; chacune des écailles du bourgeon représente les vésicules pulmonaires.

quel superbe tableau que celui de l'œu

vre de DIEU. Cette flamme spirituelle qui met en activité ce merveilleux mécanisme de l'homme défie tout ce que l'imagination de la philosophie moderne peut concevoir.

DR. J. I. DESROCHES.

#### LA LOI DE LA SALUBRITÉ.

L'arrêt momentané que l'enfantement des élections a fait naître a cessé, le nouveau conseil a repris ses travaux et maintenant nous allons, j'espère sous l'impulsion de notre jeune maire, voir fleurir le progrès dans cette bonne cité de Montréal.

Le printemps s'avance à grands pas et, s'il faut ajouter foi aux craintes qui ont stimulé l'ardeur des hygiénistes, le choléra pourrait s'avancer aussi; mais rien jusqu'ici ne confirme cette prédiction, attendons encore, ou plutôt n'y pensons pas.

Cependant, il est bon de ne rien négliger, faisons le nécessaire comme s'il était aux portes de la ville.

Depuis quatre ou cinq mois qu'a-t-on fait? hélas! rien, beaucoup de papier noirci, et voilà tout!

Je sais qu'il y a beaucoup de projets dans les cartons, beaucoup de bonne volonté partout, mais combien de projets seront mis en vigueur, quelle sera la somme de bonne volonté utilisée?

La loi sur la salubrité qu'a préparé Mr. le Docteur Larocque ou le Conseil d'Hygiène est fort bonne, il faut la faire accepter et la faire appliquer rigoureusement et de suite, car la salubrité laisse beaucoup à désirer sous beaucoup de rapports, principalement dans les quartiers pauvres.

Il faut d'une main énergique porter la réforme dans ces habitations malsaines qui ont tant d'influence sur le physique et le moral de l'homme. Vous me permettrez de vous faire remarquer que plus on descend dans l'échelle social, plus on ap-

précise les graves résultats de cette influence.

L'habitation est une des choses les plus importantes de la vie du pauvre et de l'ouvrier. C'est le centre de ses affections, c'est le lieu de son repos, c'est là, qu'après les longues fatigues d'une journée passée au loin, il trouve les délassements, les joies et les peines de la famille. Pour la femme, pour les enfants, c'est la résidence presque continue du jour et de la nuit; c'est l'horizon tout entier.

Dans la somme des charges qui pèsent sur le ménage, le loyer est une des plus lourdes; dette privilégiée qui se solde trop souvent avec le mobilier le plus nécessaire!

Au point de vue moral, le chez soi entre pour beaucoup dans les habitudes de l'ouvrier. Il faut même le dire, l'aspect intérieur de l'habitation du pauvre révèle et reflète en quelque sorte les conditions morales de ceux qui y résident. L'ordre, l'économie, le soin accusent au milieu des tristes témoignages de la résignation, la dignité d'une pauvreté noblement acceptée et énergiquement soutenue. Combien de fois, en pénétrant dans le réduit qui abrite la misère elle-même, n'avez-vous pas été frappé de cet effort presque héroïque qui parvient à dissimuler la réalité des privations sous les ingénieuses apparences d'une active et intelligente économie!

Il est peu de spectacles plus attachants que celui de l'humble logis où réside une industrieuse sollicitude, où brille une simple et rigoureuse propreté. Et je le constate avec plaisir, ce spectacle n'est pas rare dans la population laborieuse. C'est presque toujours l'indice de la moralité et de la probité. C'est comme le cachet extérieur de la vertu; de même que l'incurie, la négligence, la malpropreté trahissent, la plupart du temps, la mauvaise conduite l'immoralité et la débauche,

Ces conditions intérieures, il faut le dire immédiatement, ne dépendent pas toujours de la volonté de l'ouvrier; mais elles exercent une influence considérable sur ses habitudes. Si l'ouvrier trouve dans son habitation, non pas l'agrément mais la propreté et la *salubrité*, il s'y plaira et restera.

Au contraire, supposez, ce qui malheureusement est trop fréquent, un air méphitique, des émanations nauséabondes, on s'empressera de la fuir pour aller chercher au dehors des distractions presque toujours dangereuses et dont l'abus conduit trop souvent à l'insensibilité et à l'abrutissement. On l'a remarqué avec raison, l'insalubrité du logement, qui amène le dégoût du foyer domestique, est l'un des plus actifs pourvoyeurs du cabaret.

Et de la sorte, les liens de famille se relâchent, les vices sont encouragés et le désordre se multiplie.

La santé du corps ne reçoit pas moins de tristes atteintes. L'humidité, les infiltrations, l'air vicié et corrompu amènent des maladies spéciales, causent souvent une mortalité effrayante. Tandis que les constitutions les plus robustes s'affaiblissent et s'épuisent, les natures plus délicates s'étiolent et succombent. La phtisie enlève les femmes et les jeunes filles, la scrofule, le rachitisme torturent les enfants.

C'est avec épouvante et avec horreur que l'on contemple des générations entières décimées et dont les débris languissants, énervés propagent des types dégénérés et des races abâtardies.

Sans doute, je ne l'ignore pas, il y a malheureusement à cette effroyable dégradation, il y a bien d'autres causes, et plus tristement efficaces. Le travail des manufactures, l'agglomération des sexes et des âges, sont les plus terribles agents de cette profonde dépravation; mais il faut le dire

les conditions actuelles des habitations favorisent le développement de ces maux et en augmentent l'intensité.

Dans les appartements du sous-sol, qu'on appelle basement ou bassement au Canada, qu'on prendrait pour des caves souvent obscurcies par un amas de neige devant chaque fenêtre ou soupirail, l'air n'est jamais renouvelé, il est infect. Les fenêtres toujours closes sont quelquefois garnies de papiers et de verres si noirs, si enfumés que la lumière ne saurait y pénétrer. Le sol de l'habitation est encore plus sale que tout le reste, partout des tas d'ordures, des cendres, des débris de légumes, de paille pourrie, de nids pour des animaux de toutes sortes; aussi l'air n'est-il plus respirable... C'est un spectacle vraiment effrayant que celui de ces ombres humaines dont la tête arrive à peine à la hauteur de nos pieds, quand le demi jour qui les éclaire permet de les apercevoir du haut de la rue.

Eh! mon Dieu, quand la science demande douze ou quatorze mètres cubes d'air par individu, pourquoi n'y aurait-il pas une loi qui les accorderait ou qui les imposerait si le propriétaire les refuse; vous le savez, il y a des maisons où les locataires passent leur vie, dans des logements qui leur donne à peine trois ou quatre mètres cubes d'air à respirer. Nous disons que la location de pareils appartements doit être interdite. C'est une industrie coupable qui spéculé sur le premier des biens que Dieu ait donné à l'homme: l'air qu'il respire, l'air dont la vie ne peut se passer.

Je sais que cette loi sur la salubrité est fort délicate en certains points. Il s'élève des questions de droit privé, de propriété, de domicile, qu'il faut aborder avec une extrême réserve.

L'indépendance du foyer domestique, le libre usage, la libre disposition de la

la chose qui appartient à un citoyen, commande le respect le plus sévère; car ce sont les premières assises de l'ordre social, les premières garanties de la liberté humaine.

Aussi, s'il s'agissait de porter à ces principes salutaires la plus légère atteinte même l'espérance d'un grand bien, ce serait dangereux.

Heureusement il n'en va pas de la sorte; et sans même m'appuyer sur cette incontestable doctrine que le droit et l'intérêt privé doivent céder devant l'intérêt public, il suffit d'examiner d'après le problème pour voir qu'il a déjà été résolu dans une foule de cas analogues, sans que jamais on ait pu se plaindre que ses applications eussent attenté à l'exercice légitime de la propriété.

Toutefois, il est nécessaire de le remarquer, la jouissance de la propriété, l'indépendance du domicile, sont cependant, et il n'est plus besoin d'en donner la raison, soumises à de certaines restrictions qu'impose la sûreté générale et le devoir de ne pas nuire à autrui.

« L'ordre qui lie les hommes en société dit excellemment Domat, (Lois civiles) ne les oblige pas seulement à ne nuire en rien par eux-mêmes à qui que ce soit, mais, l'oblige chacun à tenir tout ce qu'il possède en un tel état que personne n'en reçoive ni mal ni dommage. »

Quand le propriétaire habite lui-même l'intérieur de sa maison, qu'il soit contraint à se conformer aux règlements qui portent sur les parties extérieures, rien de plus juste. De même qu'il ne peut placer sur des fenêtres aucun objet qui puisse menacer la sûreté des passants, de même il doit être obligé de nettoyer sa cour, à faire écouler ses eaux ménagères. Mais pour ce qui regarde l'intérieur même de son domicile, ses appartements, la loi s'arrête et le laisse libre. Elle ne peut lui défendre

que ce qui nuit à autrui. S'il veut se nuire à lui-même elle ne saurait l'en empêcher.

Mais si le propriétaire tire un parti quelconque de ses constructions, s'il les loue ou les fait occuper par des tiers, alors la loi intervient parce qu'elle a le droit incontestable d'interdire ce qui peut être nuisible ou dommage, parce que dans le contrat tacite ou exprès qui résulte du louage par exemple, elle a le droit de régler les conditions qui lui paraissent immorales ou illicites; bien plus, parce qu'elle se porte garant du mode même de la jouissance de l'objet loué.

Lorsque le code oblige le bailleur à tenir son locataire clos et couvert, en vain le bailleur viendrait-il prétendre que le locataire a renoncé au bénéfice de la loi et qu'il ost convenu de rester exposé à toutes les intempéries de la saison.

L'autorité n'a-t-elle pas le droit, ne l'exerce-t-elle pas chaque jour, d'interdire la vente ou le débit d'aliments avariés? ne poursuit-elle pas la démolition des bâtiments qui menacent ruine?

Pourquoi donc, en vertu d'un sentiment d'humanité et de moralité publique, pourquoi n'imposerait-on pas au propriétaire le devoir de mettre les logements qu'il concède dans un état tel qu'il ne puisse compromettre ni la société, ni la vie des habitants.

Maintenant, sans doute, il faudra entourer cette réglementation des précautions et des garanties les plus sévères. Il faudra qu'elle emprunte à l'autorité qui la mettra en pratique un caractère paternel et de bienveillance. Il faudra que l'exécution en soit longuement communatoire avant de devenir rigoureuse. Il faudra que l'insalubrité soit sévèrement constatée, il faudra que ses effets puissent être d'une haute gravité, qu'ils soient de nature à mettre sérieusement en danger la santé et la vie des habitants.

Il faudra que si une sanction pénale vient, on définitive frapper l'opiniâtreté et le mauvais vouloir, l'empressement et le mauvaise volonté soient récompensé par des encouragements et des faveurs par exemple l'exemption perdant trois ans de la taxe des nouveaux travaux.

Est-ce violer la propriété? Non; c'est seulement en interdisant un mode de jouissance. Cette cave où végètent et meurent tant de misérables créatures, on pourra la louer pour un magasin, pour une écurie, pour un usage matériel quelconque.

Le propriétaire même pourra l'occuper s'il veut y exposer sa vie; mais il ne lui sera pas permis d'en tirer un gain qui est prélevé sur la santé sur l'existence même de ses semblables.

A. CRONIMUS, Architecte.

EFFETS DE L'ALCOOL SUR LA LONGEVITE. (Cincinnati Lancet and clinic, 15 novembre 1884.)

La Gazette de Cincinnati publie, à la suite d'un article portant le titre précédent le tableau suivant de la longévité comparée des alcooliques et des sujets tempérants.

Probabilité de vie pour les alcooliques.

A 20 ans.	15,6 années.
A 30 ans.	13,0 —
A 40 ans.	11,1 —
A 50 ans.	10,8 —
A 60 ans.	8,9 —

Probabilité de vie pour les sujets tempérants.

A 20 ans.	44,2 années.
A 30 ans.	36,5 —
A 40 ans.	29,8 —
A 50 ans.	21,25 —
A 60 ans.	15,285 —

Voici des chiffres probants!

DR ECHO.

## DIVISE :

Propreté.  
Sobriété.  
Activité.  
Gaîté.

—————  
Total : Santé

—————  
A NOS ABONNES.  
—————

Nous prions nos abonnés de vouloir bien nous envoyer, durant ce mois, le montant de leur abonnement, soit par lettre enregistrée ou par mandat de poste.

Comme l'abonnement au journal est payable d'avance, nous espérons que ceux qui n'ont pas encore payé s'empresseront de le faire.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les décisions judiciaires concernant les journaux et nous avertissons ceux qui ayant reçu plusieurs numéros de notre journal, le refusent ensuite, que nous en continuerons l'envoi et en exigerons le prix de l'abonnement.

Toute personne qui renvoie un journal est tenue d'en payer les arrérages qu'elle doit sur abonnement, ou autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé le tout (décision judiciaire).

MM. les abonnés sont priés de donner à l'Administrateur avis de leur changement de résidence et d'avertir immédiatement s'il survenait quelque retard dans la réception ou quelque erreur dans l'adresse du journal.

Les manuscrits acceptés sont la propriété du journal.

L'abonnement au journal est de \$1.50 par année, payable d'avance. Ce montant peut-être remis par lettre à l'adresse : Dr J. I. Desroches, No 189 rue Amherst, ou Boîte 2027, Bureau de Poste Montréal.

Les conditions d'annonces se régilent de gré à gré. Pour toute information s'adresser au Dr J. M. Beausoleil, No 66 rue St-Denis, ou Boîte 2027, Bureau de Poste Montréal.

Notre agent, M. Ed. Chevalier continuera la collection des abonnements de la ville

—————  
DECISIONS JUDICIAIRES CONCERNANT

LES JOURNAUX.

1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre est responsable du paiement.

2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenu de payer tous les arrérages qu'elle doit sur abonnement ou autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'il ait été payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3o. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.